



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 26 février 2019 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice :	15	Pouvoirs :	2
Nombre de Conseillers présents :	11	Votants :	13
Nombre de Conseillers absents :	4		

L'an deux mil dix-neuf, le 26 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 février 2019, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Jean-Pierre MICARD, Jean-Pierre ROUAH, Nicolas LAMY, Bernard GUY, Emmanuel RAT

Absents excusés : Madame Nathalie BEUROIS, Monsieur Charles JACQUES-Y-BARON, Monsieur Louis POILLOUX

Pouvoirs de : Madame Nathalie BEUROIS à Madame Patricia GUICHON

de : Monsieur Louis POILLOUX à Madame Marie-Claude DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude DAUVERGNE

Le compte-rendu de la séance du conseil 31 janvier 2019 n'appelle ni observation ni modification particulière.

1- ORDRE DU JOUR MODIFIÉ :

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1- droit de préemption.
- 2- vente de l'ancien cabinet médical.
- 3- Convention RD 158 avec le Département.

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, le grand livre des écritures, les décisions modificatives, les restes à réaliser, étudie les différents chapitres du compte administratif.

Après délibérations, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats tels que présentés dans le tableau ci-joint :

RÉSULTATS ANNÉE 2018		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	464 928.30 €	156 585.13 €
Recettes	641 006.67 €	176 414.32 €
Résultat	+ 176 078.37 €	+ 19 829.19 €
Résultats cumulés	+ 195 907.56 €	

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents
Résultats reportés 2017		1 046 410.96		164 086.16		1 210 497.12
Opérations exerc.2018	464 928.30	641 006.67	156 585.13	176 414.32	621 513.43	817 420.99
TOTAUX	464 928.30	1 687 417.63	156 585.13	340 500.48	621 513.43	2 027 918.11
Résultats clôture		1 222 489.33		183 915.35		1 406 404.68
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		1 222 489.33		183 915.35		1 406 404.68

3- COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL :

Après s'être fait présenter les différents éléments budgétaires de l'exercice 2018 et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : BUDGET PRINCIPAL :

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- solde reporté en FONCTIONNEMENT au compte R 002 1 222 489.33 €
- solde reporté en INVESTISSEMENT au compte R 001 183 915.35 €

5- TAUX D'IMPOSITION DE 2019 DES TAXES D'HABITATION ET FONCIERES :

Après avoir constaté les produits encaissés lors de l'exercice écoulé, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des bases prévisionnelles pour 2019 et du produit fiscal attendu, à savoir :

- Taxe d'habitation 10.16 %
- Taxe Foncière Bâti 12.50 %
- Taxe Foncière Non Bâti 34.21 %

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE les taux pour l'exercice 2019, tels qu'exposés ci-dessus.

6- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 :

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen des sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre, du budget principal, pour l'exercice 2019, et de le voter de la même manière.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les sections :

- de FONCTIONNEMENT équilibrée en dépenses et recettes à 1 822 949.33 €
- d'INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et recettes à 1 406 474.68 €

ADOPTE le budget primitif principal 2019, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement, à 3 229 424.01 €.

7- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DES VIGNES

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement des Vignes, exercice 2018, le grand livre des écritures, les décisions modificatives, les restes à réaliser, étudie les différents chapitres du compte administratif.

Après délibérations, le Conseil Municipal :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats tels que présentés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents
Résultats reportés 2017		6 584.54 €	- 115 727.19 €		- 115 727.19 €	6 584.54 €
Opérations exerc.2018	- 38 885.40€	40 050.14 €	0 €	38 885.40 €	- 38 885.40 €	78 935.54 €
TOTAUX	-38 885.40€	46 634.68 €	-115 727.19 €	38 885.40 €	-154 612.59 €	85 520.08 €
Résultats clôture		7 749.28 €	- 76 841.79 €		- 69 092.51 €	
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		7 749.28 €	-76 841.79 €		- 69 092.51 €	

8- COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES :

Après s'être fait présenter les différents éléments budgétaires de l'exercice 2018 et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES :

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- **Excédent reporté en FONCTIONNEMENT au compte R 002** **7 749.28 €**
- **Déficit reporté en INVESTISSEMENT au compte D 001** **76 841.79 €**

10- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen des sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre, du budget annexe du Lotissement des Vignes, pour l'exercice 2019, et de le voter de la même manière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les sections :

- **de FONCTIONNEMENT équilibrée en dépenses et recettes à** **84 591.07 €**
- **d'INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et recettes à** **76 841.79 €**

ADOpte le budget primitif annexe du lotissement des Vignes 2019, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement, à **161 432.86 €**

11- DROIT DE PRÉEMPTION :

Bien : Parcelle cadastrée AH 190

Superficie : 2 394 m²

Propriétaire : Mme DEVAUX Christine

Acheteur : M. et Mme CAUCHIE Frédéric

Prix : 109 000 €

La commune n'exerce pas son droit de préemption dans cette transaction.

12- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT POUR LA RD 158 :

Le maire donne lecture du projet de convention avec le Département concernant l'occupation du domaine public pour la réalisation et l'entretien d'aménagement de sécurité sur la RD 158.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTTE** cette convention et autorise le maire à la signer.

13- ANCIEN CABINET MÉDICAL :

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la vente de l'ancien cabinet médical à M. SABIA Romain ou à toute autre personne qui pourrait se substituer,

MENTIONNE que des servitudes sont présentes sur ce terrain, notamment celle des eaux usées et du débord de toit.

14- VENTE DE BOIS :

Deux offres ont été reçues en mairie concernant la coupe de bois située « sous le cimetière ».

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTTE** l'offre de M. GAMBÉY Damien à 8.20 € le stère sur pied.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Mme Marie-Claude DAUVERGNE

M. François GUITON